

Étaient présents : M^{mes} LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle, MM. BALSAN Laurent, ESCANDE Renaud, RAGUES Christian, SAUVAIRE Marc,

Absents : SANCH Chantal (procuration THERIC Corinne), PONCELET Jean-Marie (Procuration RAGUES Christian), ALBE Jean-Luc (procuration ESCANDE Renaud), THION Jean-Claude (Procuration Irène LEBEAU).

Début de séance 17h30

1) Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2021

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

2) Location gîte des Laupiettes

Mme le maire propose d'accéder à la demande d'une personne de louer le gîte des Laupiettes pour la saison hivernale, soit du 1er novembre au 31 mars, au titre de l'aide sociale, avec un loyer mensuel fixé à 350€ pour couvrir les frais de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité

3) Modalités de location des gîtes et tarifs pour la saison 2022

Au début de la crise sanitaire liée au COVID-19, en 2020, un tarif a été voté prévoyant une location de 6 jours pour permettre de laisser 24 heures entre chaque séjour et comprenant un supplément ménage. Compte tenu du contexte sanitaire, cette mesure n'est plus pertinente.

De nouveaux tarifs sont proposés avec un retour à une durée de 7 jours pour la location et une augmentation de trente euros en moyenne.

Accepté à l'unanimité

4) Remplacement emploi Agence Postale Communale

Jean-Pierre MOREL fait valoir son droit à la retraite au 1er février 2022. Mme le Maire propose de renouveler le poste sur le même modèle : Agence Postale Communale (subventionné par la Poste pour un mi-temps) + bibliothèque + ménage des locaux administratifs. Le temps de travail sera augmenté (30h) en ajoutant la compétence coordination de l'animation et communication + accompagnement au service numérique. Un projet d'appel à candidature est présenté pour un CDD 6 mois renouvelable. La rémunération est fixée en référence à l'échelon 7 de la grille indiciaire d'adjoint administratif territorial. Une période de tuilage sera mise en place.

Accepté à l'unanimité

5) Elaboration des Lignes Directrice de Gestion

Cette nouvelle procédure de gestion des ressources humaine concerne toute la fonction publique et permet d'améliorer le déroulement de carrière et la gestion RH. C'est une analyse des besoins de la collectivité pour une gestion prévisionnelle de l'emploi. Il est soumis au comité technique du centre de gestion. Des réunions de travail sont organisées pour définir ses modalités.

6) Acquisition terrain aux Laupies (C 762), et à La Pensièrre (G 216)

Un chemin privé desservant quelques habitations des Laupies traverse une parcelle privée. Une proposition d'achat de cette parcelle au tarif de 2€/m² soit 1150€ a été formulée et acceptée par le propriétaire. Le conseil municipal valide à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle.

Un terrain en bordure de la Dourbies, au lieu-dit La Pensièrre, cadastré G 216, est utilisé en été comme plage, or il appartient à un particulier qui est propriétaire jusqu'au milieu de la rivière donc responsable en cas d'accident. Considérant que ce terrain est d'un usage public, et afin de dédouaner le propriétaire de cette responsabilité, une proposition d'achat lui a été formulée au tarif de 2€/m² soit 4380€, qu'il a acceptée. Le conseil municipal valide à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle.

7) Fonctionnement de l'Etape et bilan saison 2021

Un document présentant le bilan de l'activité de la saison est présenté au conseil.

Il sera communiqué aux habitants avec un questionnaire afin de recueillir leur avis sur cette première année de fonctionnement et sur leurs souhaits pour l'avenir.

Le bilan financier présente un déficit de 14032€. Compte tenu du contexte sanitaire, de la météo, du démarrage difficile, des difficultés de recrutement et de communication, le bilan est tout de même satisfaisant car les personnes qui ont fréquenté l'établissement étaient dans l'ensemble très satisfaites. Les différentes fonctions identifiées pour le projet correspondent bien aux attentes de la population et cette période a permis de tester le modèle.

Le fonctionnement hivernal est complexe en raison des coûts de chauffage. Une ouverture du site sera faite en cas de demande, pour les groupes uniquement et pour plusieurs jours.

8) Travaux d'enlèvement d'un bloc sur sentier de Valgarnide

En 2018, un gros bloc de rocher est parti d'une parcelle appartenant à un particulier et s'est arrêté sur le chemin communal du Sentier de Valgarnide.

Depuis, le propriétaire et la commune ont contacté leurs assurances pour engager des travaux de sécurisation de la zone mais l'une comme l'autre refuse de prendre en charge le coût de ces travaux. Le propriétaire a engagé un recours contre son assurance mais il convient de régler ce problème en attendant.

La commune a contacté une entreprise qui a établi un devis pour ancrer le rocher dans le sol ; le montant du devis est de 12 516€, avec des réserves suivant la nature du sol rencontré.

Avant d'engager ces travaux, le conseil municipal décide de recourir à une procédure de mise en demeure auprès du propriétaire, avant réalisation des travaux d'office.

9) Travaux de débroussaillage de la station

Les sangliers ont fait de gros dégâts dans la station d'épuration. Le grillage qui a été posé ne les empêche pas de pénétrer dans l'enceinte des installations. Des devis ont été demandés à 3 entreprises pour le débroussaillage des abords.

A l'unanimité, c'est l'entreprise Causses et Vallée paysages qui a été retenue pour un montant de 1368€ TTC.

10) Travaux d'élagage

Quelques arbres dans le village et un arbre sur le Chemin du Mas présentent des risques du fait de branches mortes assez importantes. Des devis d'élagage ont été demandés à 2 entreprises.

A l'unanimité, c'est l'entreprise Causses et Vallée paysages qui a été retenue pour un montant de 1404€ TTC.

11) Adhésion au service « VACAF »

Il s'agit d'une aide aux vacances délivrée par la CAF mais cette procédure est très lourde d'un point de vue administratif et ne concerne que très peu de vacanciers (7 demandes en 2021, 4 en 2020). La convention arrive à échéance cette année, Mme le Maire propose de ne pas renouveler le partenariat. 1 abstention. 10 voix en faveur du non renouvellement de la convention.

12) Demande d'annulations sur factures d'eau

Un usager a reçu une facture pour 3 compteurs au lieu de 2 par erreur ; il demande la remise du montant des abonnements AEP et assainissement soit **130€** au total.

Un autre usager demande l'annulation d'une de ses deux factures d'un montant de **50€** correspondant à un abonnement assainissement d'un compteur remplacé en 2015 et facturé par erreur.

La mairie a reçu également une demande d'annulation pour une maison qui est restée inoccupée depuis 2018, et dont le propriétaire est en situation de grande précarité. Le montant des factures concernées s'élève à **160€**.

Ces 3 demandes d'annulation sont acceptées à l'unanimité.

13) Décisions modificatives sur budget général

DM 4 : La Décision Modificative N°3 votée au précédent conseil comportait une erreur. Cette DM permet de la corriger.

Accepté à l'unanimité

DM 5 : Décision modificative pour permettre de prendre en compte les frais de l'étude hydrogéomorphologique de La Dourbie sur une opération d'investissement au titre de la Carte Communale car cela concerne le règlement d'urbanisme de la commune.

Accepté à l'unanimité

14) Modification de la délibération de la régie camping

Reporté au prochain conseil

15) Information sur la Convention Territoriale Globale

La convention territoriale globale est une analyse du volet social à l'échelle de la communauté de commune (analyse de la population, accueil des enfants en crèche et extrascolaire, scolarité, logique de déplacements, activités culturelles disponibles sur le territoire, accueil des personnes âgées, maison de service au public, offre de soin). Ce diagnostic permet de dégager des axes et objectifs de développement.

16) Questions diverses

La municipalité organise le 18 décembre une après-midi récréative de Noël.

Deux spectacles sont programmés en novembre et décembre par la Filature du Mazel dans le cadre de l'animation du réseau bibliothèques.

Plusieurs habitants ont signalé le dépérissement des sorbiers le long de la route de l'Espérou ; le service départemental des routes a été contacté et doit faire faire une expertise.

La course des hospitaliers traverse le village dimanche 31 octobre.

La séance est close à 19h30.